

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **30 juin 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Frédéric SÉRAGER, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Philippe COUDERC (représenté par Christian FRICOT), Géraud DELPUECH (représenté par Catherine AMALRIC), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Frédéric SÉRAGER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Guy SENAUD, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_064 : ADMINISTRATION GENERALE / AÉROPORT D'AURILLAC-TRONQUIÈRES - ADHÉSION À ACI EUROPE Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est engagée dans la démarche AESEE (Engagements des Aéroports pour la Sobriété Énergétique et l'Environnement), initiée par l'Union des Aéroports Français (UAF).

Ce dispositif vise à quantifier et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'aéroport d'Aurillac et se traduit par l'obtention d'une certification « Airport Carbon Accreditation » (ACA). Dans le cadre de cet engagement, la CABA a pour ambition d'atteindre le niveau ACA2 (réalisation d'un bilan carbone et validation d'un plan de réduction des émissions de GES) pour la fin de l'année 2022.

Cet objectif et cette démarche s'inscrivent pleinement dans la politique qui est mise en œuvre à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie à travers le PCAET.

L'adhésion à l'Airports Council International Europe (ACI Europe) est un préalable pour permettre à l'organisme certificateur (WSP) de délivrer son accréditation.

Une grille de tarifs spécifiques s'applique pour les aéroports engagés dans la démarche

AESEE. Pour les aéroports comme celui d'Aurillac, réalisant moins de 100 000 passagers par an, cette adhésion est gratuite.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à l'Airports Council International Europe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la CABA à l'Association « ACI Europe » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette adhésion.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.